

Maisons-Alfort, le 12/02/2026

## Conclusions de l'évaluation

relatives à une demande d'autorisation de mise à disposition sur le marché  
pour le produit biocide 1R-TRANS-PHENOTHRIN + S-METHOPRENE FOGGER (ONE SHOT)  
AEROSOL  
à base de (S)-méthoprène et de (1R)-trans-phénothrine,  
de la société BABOLNA BIO LTD

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail a notamment pour missions l'évaluation ainsi que la délivrance de la décision d'autorisation de mise à disposition sur le marché des produits biocides.

Les « conclusions de l'évaluation » portent uniquement sur l'évaluation des risques et des dangers que l'utilisation de ces produits peut présenter pour l'homme, l'animal ou l'environnement ainsi que sur l'évaluation de leur efficacité.

Le présent document ne constitue pas une décision.

### PRESENTATION DE LA DEMANDE

#### DESCRIPTION DE LA DEMANDE ET DU PRODUIT

L'Agence a accusé réception d'un dossier de demande d'autorisation de mise à disposition sur le marché (AMM) pour le produit biocide 1R-TRANS-PHENOTHRIN + S-METHOPRENE FOGGER (ONE SHOT) AEROSOL de la société BABOLNA BIO LTD dans le cadre d'une procédure de reconnaissance mutuelle simultanée.

Le produit biocide 1R-TRANS-PHENOTHRIN + S-METHOPRENE FOGGER (ONE SHOT) AEROSOL à base de 0,421 % de 1R-trans-phénothrine<sup>1</sup> et de 0,079 % de S-méthoprène<sup>2</sup> est un type de produit 18<sup>3</sup> destiné à la lutte contre les puces. Le produit biocide est un aérosol destiné à être appliqué par pulvérisation en intérieur par des utilisateurs non professionnels.

#### DESCRIPTION DU CADRE REGLEMENTAIRE

Ces conclusions sont fondées sur l'examen par la Direction d'Évaluation des Produits Réglementés (DEPR) de l'Agence du rapport d'évaluation du produit préparé par la Belgique, Etat membre de référence (EMR) conformément aux dispositions du règlement (UE) n° 528/2012<sup>4</sup>.

Les données prises en compte dans l'évaluation sont celles qui ont été considérées comme valides, soit au niveau européen, soit par la DEPR. Les conclusions relatives à la conformité se réfèrent aux critères indiqués dans le règlement (UE) n° 528/2012.

#### DESCRIPTION DE LA PROCEDURE D'EVALUATION

Le produit 1R-TRANS-PHENOTHRIN + S-METHOPRENE FOGGER (ONE SHOT) AEROSOL a été évalué par la Belgique. L'évaluation a donné lieu à la rédaction d'un projet de rapport d'évaluation du produit et d'un résumé des

<sup>1</sup> Décision d'exécution (UE) 2025/950 de la Commission du 22 mai 2025 reportant la date d'expiration de l'approbation de la (1R)-trans-phénothrine en vue de son utilisation dans des produits biocides relevant du type de produits 18, conformément au règlement (UE) no 528/2012 du Parlement européen et du Conseil.

<sup>2</sup> Décision d'exécution (UE) 2025/952 de la Commission du 22 mai 2025 reportant la date d'expiration de l'approbation du (S)-méthoprène en vue de son utilisation dans les produits biocides relevant du type de produits 18, conformément au règlement (UE) no 528/2012 du Parlement européen et du Conseil.

<sup>3</sup> TP18 : insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes.

<sup>4</sup> Règlement (UE) N° 528/2012 du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides.

caractéristiques du produit soumis à commentaires auprès des Etats membres concernés avant décision dans chaque pays.

Dans le cadre de la procédure de reconnaissance mutuelle simultanée, la DEPR a fait part de ses commentaires sur le projet de rapport d'évaluation et sur le résumé des caractéristiques du produit au nom de l'autorité compétente française conformément aux lignes directrices pour la délivrance des AMM biocides de l'Anses<sup>5</sup>.

Les conclusions de l'évaluation se basent sur le rapport d'évaluation du produit des autorités belges et sur son analyse par la DEPR et présentent ici une synthèse des éléments scientifiques essentiels qui conduisent aux recommandations émises par la DEPR. Le résumé des caractéristiques du produit (RCP) issu de l'évaluation de cette demande est présenté en annexe.

Après consultation de l'ensemble des Etats membres concernés par la demande, la DEPR émet les conclusions suivantes.

## **SYNTHESE DES RESULTATS DE L'EVALUATION**

### **PHYSICO-CHIMIE**

Les caractéristiques physico-chimiques du produit 1R-TRANS-PHENOTHRIN + S-METHOPRENE FOGGER (ONE SHOT) AEROSOL ont été décrites et sont considérées comme conformes dans les conditions d'emploi précisées dans le RCP en annexe.

Les méthodes d'analyse sont considérées comme conformes.

### **EFFICACITE**

Les éléments soumis dans le dossier permettent de conclure que le produit 1R-TRANS-PHENOTHRIN + S-METHOPRENE FOGGER (ONE SHOT) AEROSOL est efficace contre la puce du chat (*Ctenocephalides felis*) lorsqu'il est appliqué dans les conditions d'emploi précisées dans le RCP en annexe.

### **RESISTANCE**

La substance active 1R-trans-phenothrine appartient à la famille des pyréthrinoïdes. Des phénomènes de résistance aux pyréthrinoïdes ont été reportés pour un certain nombre d'insectes en agriculture et en santé publique. Cependant, aucune donnée n'a été trouvée à ce jour dans la littérature s'agissant de phénomène de résistance chez la puce du chat.

Le S-méthoprène est un régulateur de croissance chez les insectes qui appartient à la famille des mimétiques d'hormones juvéniles. Il inhibe le développement des stades immatures des insectes. Aucune donnée n'a été trouvée à ce jour dans la littérature s'agissant de phénomène de résistance chez la puce du chat.

En cas de diminution significative de l'efficacité du traitement, le responsable de la mise sur le marché devra en informer l'autorité compétente.

### **SUBSTANCES PREOCCUPANTES**

Un co-formulant, l'éthanol, contenu dans le produit 1R-TRANS-PHENOTHRIN + S-METHOPRENE FOGGER (ONE SHOT) AEROSOL a été identifié comme substance préoccupante pour la santé humaine.

### **RISQUE POUR LA SANTE HUMAINE**

L'estimation des expositions liées à l'utilisation du produit 1R-TRANS-PHENOTHRIN + S-METHOPRENE FOGGER (ONE SHOT) AEROSOL est inférieure aux AELs<sup>6</sup> des 2 substances actives et les indices de risque considérant

<sup>5</sup> <https://www.anses.fr/fr/system/files/LignesDirectricesBiocides.pdf>

<sup>6</sup> AEL : (Acceptable Exposure Level ou niveau acceptable d'exposition) est la quantité maximale de substance active à laquelle un humain peut être exposé quotidiennement, sans effet dangereux pour sa santé.

l'exposition cumulée à ces 2 substances actives sont inférieures à 1 pour les utilisateurs et les autres personnes exposées, dans les conditions d'emploi précisées dans le RCP en annexe.

L'évaluation du risque local, liée à la propriété irritante oculaire du produit 1R-TRANS-PHENOTHRIN + S-METHOPRENE FOGGER (ONE SHOT) AEROSOL, est conforme pour les utilisateurs, dans les conditions d'emploi précisées dans le RCP.

Ainsi l'usage de ce produit est conforme pour la santé humaine.

### **RISQUE POUR LA SANTE ANIMALE**

L'évaluation du risque pour l'animal permet de conclure à une conformité des usages revendiqués dans les conditions d'emploi précisées dans le RCP en annexe.

### **RISQUE VIA L'ALIMENTATION**

Considérant les conditions d'emploi du produit 1R-TRANS-PHENOTHRIN + S-METHOPRENE FOGGER (ONE SHOT) AEROSOL, précisées dans le RCP en annexe, une contamination directe de l'alimentation n'est pas attendue. Par conséquent, une évaluation du risque n'a pas été jugée pertinente.

### **RISQUE POUR L'ENVIRONNEMENT**

L'évaluation du risque environnemental a été réalisée pour les substances actives uniquement ; aucune substance préoccupante n'a été définie pour l'environnement. Les conclusions d'évaluation sont fondées sur l'additivité des risques des substances concernées.

Concernant l'utilisation du produit 1R-TRANS-PHENOTHRIN + S-METHOPRENE FOGGER (ONE SHOT) AEROSOL en intérieur, les niveaux d'exposition environnementale sont inférieurs aux valeurs de toxicité de référence pour chaque compartiment exposé et les concentrations estimées dans les eaux souterraines sont inférieures aux valeurs seuils définies par la Directive (UE) 2020/2184<sup>7</sup>, dans les conditions d'emploi précisées dans le RCP.

Ainsi l'usage revendiqué est conforme pour l'environnement.

## **CONCLUSIONS**

En résumé, la conformité ou l'absence de conformité aux principes uniformes définis dans le règlement (UE) n° 528/2012 pour le produit 1R-TRANS-PHENOTHRIN + S-METHOPRENE FOGGER (ONE SHOT) AEROSOL est indiquée dans le tableau suivant, usage par usage et sous réserve, des conditions d'emploi décrites dans le projet de résumé des caractéristiques du produit présenté en annexe.

---

<sup>7</sup> Directive (UE) 2020/2184 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2020 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine

Anses – n° BC-JC083068-46  
1R-TRANS-PHENOTHRIN + S-METHOPRENE  
FOGGER (ONE SHOT) AEROSOL

Résultats de l'évaluation pour les usages revendiqués pour une autorisation de mise à disposition sur le marché du produit 1R-TRANS-PHENOTHRIN + S-METHOPRENE FOGGER (ONE SHOT) AEROSOL :

Organismes cibles	Doses	Conditions d'emploi	Conclusions
Puce du chat ( <i>Ctenocephalides</i> spp.) Stades oeuf, larve et adulte	4,2 g/m <sup>2</sup>	Pulvérisation en volume de toute une pièce  Utilisation en intérieur par des non professionnels	<b>Conforme</b>

Pour le directeur général par intérim, par délégation,  
le directeur adjoint,  
Direction de l'évaluation des produits réglementés

ANNEXE

## Proposition de Résumé des caractéristiques du produit biocide issu des conclusions de l'évaluation

### 1. Informations administratives

#### 1.1. Nom commercial du produit

Nom commercial	1R-TRANS-PHENOTHRIN + S-METHOPRENE FOGGER (ONE SHOT) AEROSOL
Autre(s) nom(s) commercial(aux)	PROTECT FLEA AND BEDBUG KILLER FOGGER HAPPY PET FLEA KILLER FOGGER BIOPREN FLEA AND BEDBUG KILLER FOGGER FLEA CONTROL ONE-SHOT AEROSOL

#### 1.2. Détenteur de l'autorisation de mise à disposition sur le marché

Nom et adresse du détenteur	Nom	Bábolna Bioenvironmental Centre Private Limited Company
	Adresse	Szállás u. 6. H-1107 Budapest Hongrie
Numéro de demande	BC-JC083068-46	
Type de demande	Demande de mise à disposition sur le marché par reconnaissance mutuelle en parallèle	

#### 1.3. Fabricant(s) du produit biocide

Nom du fabricant	Babolna Bio Plc
Adresse du fabricant	Szállás utca 6. 1107 Budapest, Hongrie
Emplacement des sites de fabrication	Köves J. u. 1-3. 2943 Babolna, Hongrie

Nom du fabricant	S.I.C.O
Adresse du fabricant	577 Rue du Pommarin BP 16, Voreppe 38341 MOIRANS Cedex France
Emplacement des sites de fabrication	53 Avenue de l'Europe 38120 ST EGREVE France
	5 Allée des Combes 01150 BLYES France
	436, rue Emile ROMANET 38340 VOREPPE France

Nom du fabricant	JOHNSON'S VETERINARY PRODUCTS Ltd.
Adresse du fabricant	5 Reddicap Trading Estate B75 7DF Sutton Coldfield, West Midlands, Royaume-Uni
Emplacement des sites de fabrication	Hydrokem Aerosols Ltd Hickmans Road CH41 1JH Birkenhead Wirrall, Royaume-Uni

#### 1.4. Fabricant(s) de la (des) substance(s) active(s)

<b>Substance active</b>	S-Methoprene
<b>Nom du fabricant</b>	Babolna Bio Plc
<b>Adresse du fabricant</b>	Szállás utca 6. 1107 Budapest, Hongrie
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	Szállás utca 6. 1107 Budapest, Hongrie

<b>Substance active</b>	1R-trans phenothrin
<b>Nom du fabricant</b>	Sumitomo Chemical Agro Europe SAS
<b>Adresse du fabricant</b>	Hythe House, 200 Shepherds Bush Road, Hammersmith W6 7NL London, Royaume-Uni
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	Aza-sabishirotai, Oaza-misawa, Misawa 033-0022 Aomori, Japon

## 2. Composition du produit et type de formulation

### 2.1. Composition qualitative et quantitative du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
S-Methoprene	Isopropyl-(2E,4E,7S)-11-methoxy-3,7,11-trimethyl-2,4-dodecadienoate	Substance active	65733-16-6		0,079
1R-trans phenothrin	3-phenoxybenzyl (1R,3R)-2,2-dimethyl- 3-(2-methylprop-1-enyl)cyclopropanecarboxylate	Substance active	26046-85-5	247-431-2	0,421

### 2.2. Type de formulation

AE Générateur d'aérosol
-------------------------

## 3. Mentions de danger et conseils de prudence

### 3.1. Classification et étiquetage du produit selon le règlement (CE) n° 1272/2008

<b>Classification</b>	
Catégories de danger	Aérosol extrêmement inflammable, catégorie 1 Irritation oculaire, Catégorie 2 Toxicité aquatique aiguë, Catégorie 1 Toxicité aquatique chronique, Catégorie 2
Mentions de danger	H222 : Aérosol extrêmement inflammable H229 : Récipient sous pression : Peut éclater sous l'effet de la chaleur H319 : Provoque une sévère irritation des yeux H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme
<b>Etiquetage</b>	
Mentions d'avertissement	Danger
Mentions de danger	H222 : Aérosol extrêmement inflammable H229 : Récipient sous pression : Peut éclater sous l'effet de la chaleur H319 : Provoque une sévère irritation des yeux. H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme

**Anses – n° BC-JC083068-46**  
**1R-TRANS-PHENOTHRIN + S-METHOPRENE**  
**FOGGER (ONE SHOT) AEROSOL**

Conseils de prudence	<p>P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.</p> <p>P102 : Tenir hors de portée des enfants.</p> <p>P103 : Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.</p> <p>P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.</p> <p>P211 : Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.</p> <p>P251 : Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.</p> <p>P273 : Éviter le rejet dans l'environnement</p> <p>P305 + P351 + P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.</p> <p>P312 : Appeler POISON CENTER en cas de malaise.</p> <p>P337 + P313 : Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin.</p> <p>P391 : Recueillir le produit répandu</p> <p>P410 + P412 : Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.</p> <p>P501 : Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation</p>
Note	

## 4. Usage(s) autorisé(s)

### 4.1. Description de l'usage

**Tableau 1. Usage # 1 – Contrôle des puces – non professionnel**

<b>Type de produit</b>	TP18
<b>Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé</b>	
<b>Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)</b>	<p>Nom scientifique : <i>Ctenocephalides</i> spp.</p> <p>Nom commun : Puces</p> <p>Stades de développement : œufs, larves et adultes</p>
<b>Domaine(s) d'utilisation</b>	Utilisation en intérieur
<b>Méthode(s) d'application</b>	Pulvérisation
<b>Dose(s) et fréquence(s) d'application</b>	<p>Taux d'application : 1 aérosol par pièce</p> <p>Pour une pièce d'une hauteur de 2.5 m :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un aérosol de 75 mL pour traiter 18 m<sup>2</sup> (~45 m<sup>3</sup>)</li> <li>- Un aérosol de 100 mL pour traiter 24 m<sup>2</sup> (~60 m<sup>3</sup>)</li> <li>- Un aérosol de 250 mL pour traiter 60 m<sup>2</sup> (~150 m<sup>3</sup>)</li> </ul> <p>Nombre et fréquence des applications : Maximum un aérosol par logement et maximum 3 fois par an.</p> <p>Efficacité résiduelle : jusqu'à 4 mois contre les larves et les œufs.</p>
<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	Non professionnels
<b>Taille(s) et type(s) de conditionnement</b>	75 mL/100 mL/250 mL en bombe aérosol en fer blanc complétée par un diffuseur total en plastique

#### 4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-
---

#### 4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

#### 4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

#### 4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

#### 4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

-

## 5. Conditions générales d'utilisation

### 5.1. Instructions d'utilisation

- Retirer tous les animaux (animaux de compagnie, etc.) de la pièce avant le traitement. Couvrir l'aquarium, le terrarium et les cages des animaux de compagnie (ou les retirer de la zone à traiter, si possible) et débrancher les dispositifs d'aération des aquariums avant l'application.
  - Ne pas utiliser sur les chats ou les articles destinés à être utilisés par les chats.
  - S'assurer que tous les appareils électriques sont éteints et que toute veilleuse ou flamme nue a été éteinte dans la zone à traiter avant l'application.
  - Placer la bombe aérosol à usage unique en position verticale, sur une feuille de papier au milieu de la zone infestée dans la pièce. À bout de bras et en tenant la bombe éloignée du visage, appuyer sur la gâchette vers le bas jusqu'à ce qu'elle se bloque pour libérer le contenu de l'aérosol. Quitter la pièce et fermer les portes pendant le traitement.
  - Attendre au moins 2 heures avant de rentrer dans la pièce traitée. Ne pas utiliser la zone traitée ni retirer le produit pendant cette période. Ensuite, bien ventiler la pièce et laisser la pièce vide pendant encore 30 minutes pour s'assurer que tout le brouillard d'aérosol a disparu.
  - Ne pas utiliser sur les matelas, les draps et les vêtements.
  - Convient au traitement des moquettes et tapis, sols, meubles, murs doublés de satin, lieux de repos des animaux (à l'exception de ceux pour les chats), etc.
  - Se conformer aux instructions d'utilisation.
  - Appliquer uniquement dans les pièces infestées.
  - Le traitement doit avoir lieu dès que l'infestation est identifiée.
  - Si des puces sont encore visibles après le traitement ou en cas de nouvelle infestation, renouveler le traitement sans dépasser le nombre maximal de traitements autorisés par an (appliquer maximum 3 fois par an).
  - L'efficacité résiduelle n'est pas démontrée si les surfaces sont nettoyées ou aspirées après le traitement.
- Recommandations pour prévenir le développement de la résistance aux insecticides :
- N48 : Le principe actif du produit est connu pour provoquer le développement de résistance de certains organismes (c'est-à-dire que le produit peut perdre de son efficacité en cas d'utilisation fréquente). Le produit doit être utilisé avec précaution et conformément au mode d'emploi afin de limiter le développement d'une résistance.
  - N278 : Si l'infestation persiste contacter un professionnel.
  - N294 : Ne pas utiliser le produit en continu.
  - N249 : Informer le détenteur de l'autorisation en cas d'inefficacité du traitement.

**Anses – n° BC-JC083068-46**  
**1R-TRANS-PHENOTHRIN + S-METHOPRENE**  
**FOGGER (ONE SHOT) AEROSOL**

## 5.2. Mesures de gestion de risque

- N-248 : Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation et suivre toutes les instructions fournies.
- Ne pas utiliser plus d'un aérosol par logement et ne pas utiliser plus de 3 fois par an.
- Ne pas traiter une pièce plus petite que 18 m<sup>2</sup> avec un aérosol de 75 ml.
- Ne pas traiter une pièce plus petite que 24 m<sup>2</sup> avec un aérosol de 100 ml.
- Ne pas traiter une pièce plus petite que 60 m<sup>2</sup> avec un aérosol de 250 ml.
- Ne pas utiliser le produit à l'extérieur.
- Ce produit biocide contient de la 1R-trans phénothrine qui est dangereuse pour les abeilles.
- Ne pas fumer pendant l'application.
- Ne pas respirer l'aérosol.
- Éviter le contact avec la peau et les yeux.
- N-127 : Ne pas [utiliser/appliquer] le produit directement sur ou à proximité de denrées alimentaires, d'aliment pour animaux, d'eau potable ou de boissons, ou sur des surfaces ou des ustensiles qui pourraient être en contact avec des denrées ou boissons destinées à la consommation (humaine ou animale) ou avec des animaux de rente et domestiques.
- Ne pas utiliser ou appliquer le produit là où la nourriture est préparée, consommée ou stockée.
- Enlever toutes denrées alimentaires et boissons destinées à la consommation humaine et animale avant le traitement.
- L'utilisation dans la cuisine est interdite, appliquer uniquement dans les pièces où aucun article et surface liés à l'alimentation ne sont présents.
- Se laver les mains à grande eau et au savon après l'application et le nettoyage.
- Tenir hors de portée des enfants et des animaux. Les enfants et les animaux ne doivent pas être présents pendant le traitement. Ne pas utiliser ce produit directement sur les animaux de compagnie. Si les animaux de compagnie sont également concernés par l'infestation de puces, utiliser des produits vétérinaires appropriés pour les soigner. En cas d'infestation de puces, traiter les animaux et les locaux en parallèle avec des produits appropriés.
- Tenir les chats à l'écart des surfaces traitées. Ce produit biocide contient de la 1R-trans-phénothrine qui peut provoquer de graves réactions indésirables chez les chats.

## 5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. Donner quelque chose à boire si la personne exposée est capable d'avaler. NE PAS faire vomir. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- EN CAS D'INHALATION : Si des symptômes apparaissent, appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver la peau à l'eau. Si des symptômes apparaissent, appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer à l'eau. Enlever les lentilles de contact, si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer pendant 5 minutes. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- La 1R-trans-phénothrine peut être dangereuse pour les chats. En cas d'exposition, consulter immédiatement un vétérinaire et lui montrer l'emballage.

## 5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- N-457 : Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet dans un circuit de collecte approprié.
- N-409 : Utiliser uniquement l'emballage d'origine. Ne pas recharger ou transférer dans d'autres récipients/dispositifs

### 5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Ne pas stocker le produit au-dessus de 40 °C.
- Durée de conservation : 30 mois.
- Tenir hors de portée des enfants et des animaux/animaux de compagnie non ciblés.

### 6. Autre(s) information(s)

-